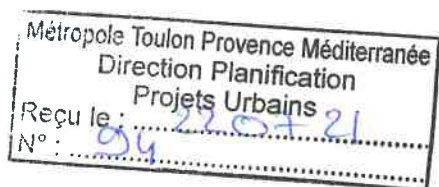


chronos 5158



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Arrivée au Service Courrier le :

20 JUL. 2021

TPM N°

Le Président
Président délégué de Régions de France

Monsieur Hubert FALCO
Président de la Métropole Toulon
Provence Méditerranée
Hôtel de la Métropole
107 boulevard Henri Fabre
CS 30536
83041 TOULON Cedex 09

RM/SCOUR-A21-08007

Marseille, le **19 JUL. 2021**

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu me transmettre pour avis, le projet de modification n°3 du Plan local d'urbanisme de la commune d'Hyères, par courrier reçu le 6 juillet 2021.

Soucieux d'accompagner au mieux votre démarche, j'ai aussitôt saisi la Délégation connaissance, planification, transversalité afin qu'elle en prenne connaissance.

Cette dernière vous tiendra informé de la suite réservée dans les meilleurs délais.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Amities

Renaud MUSELIER

Signature numérique
de Renaud MUSELIER
Date : 2021.07.16
15:07:46 +02'00'

Hôtel de Région
27, place Jules Guesde – 13481 Marseille cedex 20
Téléphone : 04 91 57 55 03 - connaissance-planification@maregionsud.fr





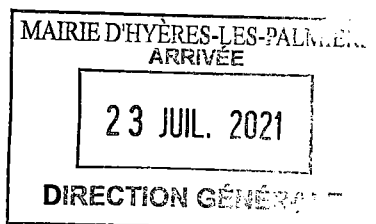
**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
VAR

BORDEREAU D'ENVOI

Date : 20 juillet 2021

Hôtel de ville
12 Avenue Joseph Clotis

83 400 HYERES-LES-PALMIERS



Contact : Emmanuelle LAN – Tél. : 04 94 50 54 77

Objet : Modification N°3 du PLU De Hyères-les Palmiers

Désignation des pièces	Nbr	Observations
Modification N°3 du PLU de la commune de Hyères-les-Palmiers – Avis de la CA83	1	Bonjour, Veuillez trouver ci-joint la copie du de l'avis émis par la Chambre d'Agriculture du Var sur le projet cité en objet. Vous en souhaitant une bonne réception. Le Secrétariat du Service Foncier Aménagement Territoires

Siège Social
11, rue Pierre Clément
CS 40203
83006 DRAGUIGNAN Cedex
Tél. : 04 94 50 54 50
Fax : 04 94 50 54 51
contact@var.chambagri.fr

Antenne de VIDAUBAN
70, avenue Président Wilson
83550 VIDAUBAN
Tél. : 04 94 99 74 00
Fax : 04 94 99 73 99
vidauban@var.chambagri.fr


Antenne de HYERES
727, avenue Alfred Décugis
83400 HYERES
Tél. : 04 94 12 32 82
Fax : 04 94 12 32 80
hyeres@var.chambagri.fr



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
VAR

Draguignan, le 8 juillet 2021

Monsieur Le Président
Hôtel de la Métropole
107 Bd Henri Fabre
CS 30536
83 041 TOULON CÉDEX 9

Service : Foncier Aménagement Territoires
Dossier suivi par : Emmanuelle LAN
Nos Réf : FI/EL/FA/FAA
Visa Cheffe de service : 
Visa Direction :

Siège Social
11 rue Pierre Clément CS 40203
83006 DRAGUIGNAN CEDEX

Antenne de Vidauban
70 av. du Président Wilson
83550 VIDAUBAN

Antenne de Hyères
727 av. Alfred Décugis
83400 HYÈRES

Contact
Tél : 04 94 50 54 50
Mél : contact@var.chambagri.fr

Objet : Modification N°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Hyères-Les-Palmiers - Avis de la Chambre Départementale d'Agriculture

Monsieur Le Président,

Conformément aux prescriptions législatives et réglementaires contenues dans le Code de l'Urbanisme, le 5 juillet 2021, nous avons été rendu destinataire du projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Hyères-Les-Palmiers afin de recueillir l'avis de notre Compagnie Consulaire, dans un délai de un mois.

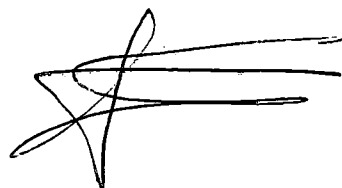
La modification a pour objet :

- ouverture à l'urbanisation de la zone 3AU secteur St Martin.

Ce dossier, dans l'état où il nous a été transmis, n'appelle de notre part aucune observation particulière.

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Président, en l'assurance de nos sincères salutations.

Fabienne JOLY
Présidente de la Chambre d'Agriculture

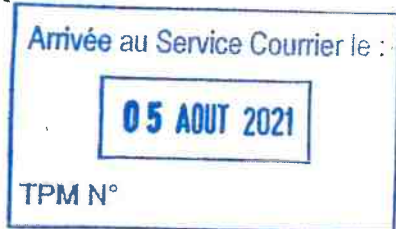


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Établissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 188 300 024 00018
APE 9411Z

Copie à la commune de Hyères-les_Palmiers

www.chambre-agriculture83.fr

Le Président



Monsieur Hubert FALCO
Président
METROPOLE TOULON PROVENCE
MEDITERRANEE
Hôtel de la Métropole
107 boulevard Henri Fabre
CS 30536

83041 TOULON Cedex 9

Toulon, le 28 JUL. 2021

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu nous transmettre pour avis le dossier de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Hyères-les-Palmiers, et nous vous en remercions. Cette procédure concerne l'ouverture à l'urbanisation de l'extension de la Zone d'Activités Economiques Saint-Martin (zone 3AU).

Pour la Métropole TPM qui en possède la compétence et la gestion, cette extension de la ZAE Saint-Martin représente un levier économique important pour le territoire. En effet, dans un contexte où la mise à disposition d'un nouveau foncier à vocation d'activités productives est très rare, ce site permettra l'accueil d'entreprises industrielles et artisanales, notamment locales, qui souhaitent se créer et se développer.

La ZAE Saint-Martin, qui représente plus de 130 entreprises et près de 1 000 emplois, se retrouve à saturation alors qu'un certain nombre d'entreprises locales expriment aujourd'hui une demande en matière de foncier pour leur développement. La réalisation de cette extension apportera donc une réponse concrète aux besoins des entreprises, en garantissant un fonctionnement adapté pour les activités économiques. Cela va également permettre de dynamiser le secteur industriel et artisanal et de créer de la richesse sur le territoire avec l'apport de nouveaux emplois.

Concernant la réglementation envisagée, nous avons bien noté la possibilité d'accueillir des activités commerciales sur la partie nord du site (secteur 1AUd1), et nous attirons votre attention sur la nécessité d'avoir une vigilance particulière à la typologie des futures implantations, de manière à maintenir au mieux une complémentarité avec les commerces du centre-ville.

L'ouverture à l'urbanisation de ce nouveau secteur, dans la continuité de la ZAE existante, doit garantir un aménagement durable et un fonctionnement performant de la zone. Aussi, nous soulignons dans votre dossier la pertinence d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur ce secteur, qui donne un cadre au projet et permet d'assurer une cohérence d'aménagement avec l'ensemble de la zone d'activités. L'objectif étant de rationaliser le foncier au mieux grâce à une densification maîtrisée, en lien avec une stratégie d'accueil économique ciblée en fonction du type d'activités recherchées.

En matière d'accessibilité, le projet d'extension se situe en entrée ouest de la ville et bénéficie donc de la proximité de l'autoroute A570, de la RD276 et de la gare SNCF. La desserte interne et les conditions de circulation sont affichées dans l'OAP et nous paraissent pertinentes, en particulier la desserte principale à partir du rond-point de St-Martin qui permettra d'organiser le trafic. Notons que ce rond-point est aujourd'hui déjà très fréquenté, et que cette nouvelle desserte va également drainer les usagers du nord de la zone, c'est pourquoi il faudra être attentifs à ne pas arriver à une saturation complète du trafic sur ce secteur.

Nous soulignons enfin que ce projet d'extension est inscrit dans le SCoT Provence Méditerranée, où il apparaît en tant « qu'espace urbanisable » à vocation d'activité économique dans le Document d'Orientation et de Programmation (DOO), ce qui justifie pleinement sa réalisation à l'échelle du territoire métropolitain.

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Var soutient donc ce projet et émet un avis favorable à votre procédure de modification n°3 du PLU de la commune de Hyères-les-Palmiers.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre considération distinguée.

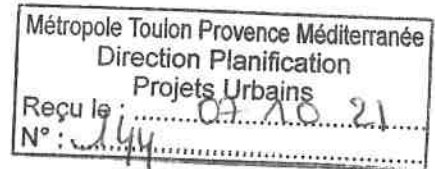
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Joël POTIER

Affaire suivie par :
Direction du Front Office
Pôle Attractivité
Joanin MAILHAN
Tél : 04 94 22 80 13





Le Président



Monsieur Hubert FALCO
Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Hôtel de la Métropole
107 boulevard Henri Fabre
CS 30536
8304 Toulon CEDEX 9

Affaire suivie par : Pierre RENOUX
Direction des infrastructures et de la mobilité
Chef du Pôle territorial Provence Méditerranée
☎ : 04 83 95 17 00
Nos réf : D21-02799
Vos réf : DPTPU HF/VP/CM/AM/IG/CL n°2021-085

Toulon, le 22 SEP. 2021

Monsieur le Président,

Par courrier visé en référence reçu le 5 juillet 2021, vous avez notifié au **Département** le projet de modification n°3 du plan local d'urbanisme de la ville de Hyères.

Cette procédure de modification a pour objet de permettre l'extension de la zone d'activités Saint-Martin, en créant notamment un nouveau barreau d'accès **raccordé** à la RD 276 dans le rond-point de Saint Martin.

J'émet un avis favorable sur la création de cette nouvelle branche sur ce giratoire. J'attire cependant votre attention sur d'éventuels aménagements **complémentaires** qui pourraient s'avérer nécessaires : aménager des entrées à 2 voies sur les branches principales du giratoire, réaliser des cheminements piétons, revoir les réseaux d'assainissement, etc...

Mes services se tiennent à votre disposition pour définir avec vous le traitement de ces interfaces entre la route départementale et la zone d'activités. La discussion portera aussi sur les modalités de financement de ces aménagements, dont les besoins sont générés et imposés par le projet d'extension de la zone d'activités.



Je vous informe que cette procédure n'appelle pas d'autres observations de la part du Département.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by a smaller, more intricate signature.

Marc GIRAUD